

Avis d'Appel d'Offres Ouvert – Cas sans pré qualification

Avis d'Appel d'Offres Ouvert n°005/P-CS/2025 (AAOO)

1. La Cour Suprême a obtenu des fonds du Budget National, exercice 2025 afin de financer les travaux de réhabilitation des locaux de la résidence du Président de la Cour Suprême, en lot unique.
2. La Cour Suprême sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser des travaux de réhabilitation des locaux de la résidence du Président de la Cour Suprême, en lot unique.
3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics à l'article 50, et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Gestionnaire de la Cour Suprême, et prendre connaissance des Dossier d'Appel à la Concurrence à l'adresse mentionnée ci-après : *Cour Suprême sise à Banankabougou Bollé, Service Financier, bureau du Gestionnaire de 08 h 30 mn à 15 h 30 mn tous les jours ouvrables.*
5. Les exigences en matière de qualifications sont d'ordre technique (qualifications du personnel, disponibilité du matériel, expérience de chantiers similaires), financier, légal, et administratif. Les renseignements à fournir sont :
 - Avoir réalisé au moins trois (03) travaux similaires au cours des cinq (05) dernières années (2020-2021-2022-2023 et 2024) ;
 - Avoir un minimum de chiffres d'affaires annuel moyen des activités de construction ou de réhabilitation de bâtiments de cent millions (100 000 000) de francs CFA qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des trois (03) dernières années 2022, 2023 et 2024.
 - Fournir une ligne de crédit de cinquante millions (50 000 000) de Francs CFA pour les sociétés nouvellement créées.
6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) F CFA** à l'adresse mentionnée ci-après : bureau du Gestionnaire de la Cour Suprême. La méthode de paiement sera en espèce.
7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Secrétariat particulier du Gestionnaire, au plus tard le **06 novembre 2025 à 10 heures 00 mn** précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de : **deux millions cinq cent mille (2 500 000) F CFA**. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.
9. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 19.1 des IC et au DPAO.
10. Les Soumissionnaires sont conviés à la visite de lieu le **31 octobre 2025 à 10 heures 30** minutes à la résidence du Président de la Cour Suprême sis au marché Dibida Bamako.
11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **06 novembre 2025 à 10 heures** précises à l'adresse suivante : **Salle de réunion de la Cour Suprême, bloc C, 2^{ème} étage, aile gauche.**

Bamako, le 21 octobre 2025

P/LE PRESIDENT/PO
LE GESTIONNAIRE

